

Envoyé en préfecture le 25/11/2021

Reçu en préfecture le 25/11/2021

Affiché le

ID: 093-229300082-20211125-2021\_11\_25\_028-DE

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

# Extrait des délibérations de la séance du 25 novembre 2021

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

### **ÉTAIENT PRÉSENTS:**

M. Troussel, Mme Labbé, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Youssouf, M. Constant, Mme Dellac, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, Mme Denis, M. Sadi, Mme Filhol, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, Mme Paul, M. Monany, M. Martin S., Mme Ségura, M. Chabani

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS :**

- M. Guiraud donnant pouvoir à M. Troussel
- M. Bouamrane donnant pouvoir à M. Molossi
- M. Blanchet donnant pouvoir à M. Sadi
- M. Monot donnant pouvoir à M. Duprey
- M. Taïbi donnant pouvoir à Mme Lecroq
- M. Bluteau donnant pouvoir à M. Cranoly

Mme Choulet donnant pouvoir à Mme Pietri

#### **ÉTAIENT ABSENTS:**

Mme Lagarde





Affiché le





## Délibération n° 05-01 du 25 novembre 2021

PROTOCOLE TRANSACTIONNEL AU MARCHÉ POUR DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU BASSIN DE RETENUE ENTERRÉ DU ROUAILLER À LIVRY-GARGAN – TROISIÈME TRANCHE : COLLECTEURS ET PRISES D'EAU ; LOT 2 : RÉALISATION D'UN COLLECTEUR DE VIDANGE, DE PRISES D'EAU ET D'AMÉNAGEMENTS DE SURFACE.

La commission permanente du conseil départemental,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu les articles 2044 et suivants du Code civil,
Vu la délibération du conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1 <sup>er</sup> juillet 2021 lui donnant délégation,
Sur le rapport du président du conseil départemental,
après en avoir délibéré,

- APPROUVE, le protocole transactionnel, dont le projet est ci-annexé, visant à résoudre à l'amiable, par l'octroi d'une indemnisation s'élevant à 882 384,50 euros HT, le litige opposant le Département à la société Valentin Environnement et Travaux Publics en sa

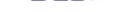
qualité de mandataire, dans le cadre du marché n°2016-1745 ;



Envoyé en préfecture le 25/11/2021

Reçu en préfecture le 25/11/2021

Affiché le



ID: 093-229300082-20211125-2021\_11\_25\_028-DE

- AUTORISE, M. le président du conseil départemental à signer ledit protocole transactionnel au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental et par délégation,

Adopté à l'unanimité : 🗸	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.